



No de résolution
ou annotation :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 22 octobre 2019 à 20 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Guy Lambert, maire suppléant
Myriam Cournoyer, conseillère
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Sont absents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte. Personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 16 octobre 2019.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

32-10-19

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine
 - a) Contribution financière à titre de compensation environnementale
 - b) Octroi du mandat de construction, des travaux de stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine
- 4- Questions du public
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

STABILISATION DE LA RIVE BORDANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

33-10-19

-Contribution financière à titre de compensation environnementale
Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a présenté au *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* une demande d'autorisation pour son projet de travaux de stabilisation de la rive, située entre les numéros civiques 2844 et 2906 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques; considérant qu'il y a lieu que la municipalité paie cette contribution financière pour l'avancement du projet; considérant que les crédits sont disponibles au règlement d'emprunt n° 527-2018 décrétant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans pour ce versement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel autorise de verser au ministre des Finances le montant de NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ET QUINZE CENTS (9 780,15 \$) demandé par le *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* à titre de contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE

34-10-19

-Octroi du mandat de construction, des travaux de stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine

Considérant qu'à l'été 2015 il a été constaté la présence d'une déformation de la chaussée observée sur le chemin du Chenal-du-Moine entre les numéros civiques 2868 et 2884; considérant la résolution n° 39-12-15 de ce conseil mandatant le Groupe Qualitas afin de faire réaliser une étude pour déterminer les causes de cette déformation et de faire une recommandation quant aux travaux à réaliser afin de stabiliser le talus du chemin du Chenal-du-Moine à cet endroit; considérant que l'expertise géotechnique réalisée en janvier 2016 a conclu que le talus riverain qui borde le chemin du Chenal-du-Moine devait faire l'objet de travaux de stabilisation de rive; considérant la résolution n° 11-08-17 de ce conseil mandatant la firme d'ingénierie *Environnement Nordique inc* afin de préparer les plans et devis, la demande de C.A. au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) et au *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* (MFFP), pour une réalisation efficace des travaux de stabilisation de la rive, située entre les numéros civiques 2844 et 2906 chemin du Chenal-du-Moine; considérant qu'au printemps 2018 le MDDELCC a demandé des précisions concernant la demande d'autorisation environnementale; considérant la résolution n° 15-07-18 de ce conseil mandatant *Environnement Nordique inc* afin de répondre au MDDELCC et d'effectuer la surveillance des travaux de la stabilisation de la rive longeant le chemin du Chenal-du-Moine; considérant l'adoption du règlement d'emprunt n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le 27 septembre 2018 le règlement d'emprunt n° 527-2018 pour ces travaux; considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de stabilisation de la rive longeant le chemin du Chenal-du-Moine via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Excavation M. Leclerc; considérant la recommandation du directeur général en date du 18 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'octroyer le contrat à Excavation M. Leclerc pour le projet de stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine au montant de 268 075,71 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'obtention du certificat



No de résolution
ou annotation

35-10-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'autorisation du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC).

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 19.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »